



Démission légitime et pacs

Par **lolo1978**, le **21/09/2009** à **18:55**

Bonjour,

Je souhaite avoir des explications précises sur la démission légitime:

Je donne ma lettre de démission le mercredi 30 Septembre 2009, j'ai 3 mois de préavis selon mon employeur, ce qui m'amène au 30 décembre 2009, date de fin de mon préavis.

Et je souhaite déménager en Bretagne pour rejoindre ma compagne, nous nous pacsons (en Bretagne) le 4 novembre 2009 soit 34 jours après envoi de ma lettre de démission et 55 jours avant ma date effective de fin de préavis.

Ma question est: Suis je dans le délai légal pour pouvoir bénéficier des allocations ASSEDIC?

Et est ce que les allocations Assedic sont délivrés automatiquement dans mon cas ou le dossier doit il passer en commission? Ce qui rallongerait la date d'accession à mes droits.

Merci d'avance pour votre réponse